

Séance
ordinaire du
3 avril 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^e) JOUR DU
MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 h 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage, ainsi que monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**17.04.152 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.04.153 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et 20 mars 2017 à 20 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↪ Comptes réguliers : 981 583.41\$
↪ Comptes préautorisés : 324 306.90\$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Autorisation de renouvellement d'adhésion à la Fédération des Villages-Relais du Québec pour 2017.
6. Autorisation de participation au congrès de la Fédération des Villages-Relais.
7. Autorisation de participation au 30e colloque de l'organisme Les Arts et la Ville.

FINANCES

8. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour la réfection de la rue St-Jean-Baptiste.
9. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018.
10. Approbation de la programmation des travaux révisée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.
11. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.
12. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. Autorisation de formation à madame Julie Bélanger, régisseuse.
14. Autorisation de formation à la directrice du service des loisirs.

LOISIRS

15. Autorisation de renouvellement des frais d'adhésion 2017-2018 à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent.
16. Autorisation d'application d'une tarification spéciale au centre de lecture et d'écriture de Rimouski-Neigette.
17. Renouvellement d'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé.
18. Autorisation de signature de l'entente entre le Petit Plantarium et la Ville de Mont-Joli.
19. Autorisation d'embauche de personnel à la piscine Gervais-Rioux.
20. Appui au regroupement culturel de Ste-Flavie pour le dépôt d'un projet d'inventaire, de classement et de mise en valeur du matériel patrimonial au fonds de soutien aux projets structurants et événements de la MRC de La Mitis.
21. Autorisation d'appui financier à l'École de musique du Bas-St-laurent.

TRAVAUX PUBLICS

22. Autorisation d'un appel d'offres de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la rénovation et l'agrandissement du stade du centenaire.

URBANISME

23. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
24. Adoption du projet de règlement 2017-1362 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

25. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
26. Adoption du projet de règlement 2017-1363 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
27. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement de construction 2009-1213.
28. Adoption du projet de règlement 2017-1364 modifiant divers éléments du règlement de construction 2009-1213.
29. Avis de motion d'un règlement concernant la démolition d'immeubles.
30. Affaires nouvelles.
31. Période de questions.
32. Clôture et levée de l'assemblée.

17.04.154 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 6 ET 20 MARS 2017 À 20 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et 20 mars 2017 à 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 6 mars 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 20 mars 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

17.04.155 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 981 583.41\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 324 306.90\$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.04.156 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC POUR 2017

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 1 790 \$, à titre d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Fédération des Villages-Relais du Québec pour l'année 2017. Ladite fédération agit comme interlocutrice des membres du réseau face au ministère des Transports du Québec (MTQ). Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

17.04.157 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération des Villages-Relais aura lieu à Maniwaki du 24 au 26 mai;

CONSIDÉRANT QUE cette activité regroupe plus de 40 villes et municipalités membres du réseau des Villages-Relais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est membre du réseau et de la Fédération des Villages-Relais depuis plusieurs années;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de monsieur Normand Gagnon à cet évènement au coût de 195 \$. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

17.04.158 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU 30e COLLOQUE DE L'ORGANISME LES ARTS ET LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE le 30e colloque de l'organisme Les arts et la Ville aura lieu à Montmagny du 31 mai au 2 juin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est membre du réseau Les arts et la Ville depuis quelques années;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de madame Danielle Doyer à participer à la soirée gala de cet évènement au coût de 95 \$. Par la même résolution, le conseil autorise également les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

FINANCES

17.04.159 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement d'emprunt pour la réfection de la rue St-Jean-Baptiste.

17.04.160 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications gère un programme de soutien financier pour le développement des collections des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite présenter une demande afin d'améliorer la collection disponible à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

17.04.161

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que:

- la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville de Mont-Joli s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Ville de Mont-Joli approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Ville de Mont-Joli atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

17.04.162

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2017 de l'OMH représentant un montant de 65 341\$ pour la Ville de Mont-Joli et abroge la résolution 17.01.12.

17.04.163 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
CLAC	La crue des mots vin d'honneur	100\$
Fondation CHRR	Campagne de financement	500\$
Les filles d'Isabelle	vin d'honneur	100\$ + pochettes et cartes de la ville
CLD/SADC/CLE	Défi Oseprendre	400\$
École du Mistral Centre de formation professionnelle	Méritas Bourse	250\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.04.164 AUTORISATION DE FORMATION À MADAME JULIE BÉLANGER, RÉGISSEUSE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Julie Bélanger, régisseuse à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers à assister au Rendez-vous des bibliothèques et Archives nationales du Québec, les 25 et 26 mai prochain à Montréal, et ce, au coût de 350 \$ pour les frais d'inscription. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

17.04.165 AUTORISATION DE FORMATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, à suivre une formation sur le financement des organismes le 4 avril prochain, à St-Anaclet, et ce, au coût de 23 \$ pour les frais d'inscription. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement.

LOISIRS

17.04.166 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'ADHÉSION 2017-2018 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement des frais d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS-BSL) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 pour une somme de 400 \$.

17.04.167 AUTORISATION D'APPLICATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE AU CENTRE DE LECTURE ET D'ÉCRITURE DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une tarification de 25 \$ par demi-journée pour la location de la salle au Château Landry à l'organisme. La formation se fera sur une période de 6 demi-journées.

17.04.168 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour 2017, et ce, au montant de 100 \$.

17.04.169 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LE PETIT PLANTARIUM ET LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs et monsieur Steve Corneau, directeur des finances à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente avec le Petit Plantarium de l'utilisation de la salle St-Jean-Baptiste pour les activités d'animation de Zoom Nature. Cette entente est valide du 15 mai au 15 septembre 2017.

17.04.170 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de mesdames Noémie Richard et Audrey Pouliot à la piscine Gervais-Rioux. Mesdames Richard et Pouliot possèdent leur brevet de croix de bronze et moniteur de la Croix Rouge. Les conditions de travail prévues à la convention collective s'appliqueront. Mesdames Richard et Pouliot auront le statut de personne salariée en probation.

17.04.171 APPUI AU REGROUPEMENT CULTUREL DE STE-FLAVIE POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET D'INVENTAIRE, DE CLASSEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU MATÉRIEL PATRIMONIAL AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS ET ÉVÉNEMENTS DE LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement culturel de Sainte-Flavie demande à la Ville de Mont-Joli d'appuyer un projet d'inventaire, de classement et de mise en valeur du matériel patrimonial relié à la 2^e guerre mondiale dans la région, particulièrement de la 9^e école de bombardement et de tir et de l'aéroport régional.

CONSIDÉRANT QUE ce projet est déposé au Fonds de soutien aux projets structurants et événements de la MRC de La Mitis et qu'il serait réalisé au cours de la période 2017-2019.

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique la préservation d'objets témoignant d'un pan important de l'histoire, et ce, selon des normes de conservation durable.

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à offrir de nouvelles activités à caractère historique aux citoyens de Mont-Joli, notamment par la tenue de conférences.

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourra contribuer, à terme, à bonifier le circuit des fresques, des arts et du patrimoine de la Ville de Mont-Joli et ainsi ajouter un produit à l'offre touristique.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie le projet du Regroupement culturel de Sainte-Flavie, par une contribution en argent d'une valeur de 1 500 \$ pour la période 2017-2019. Il est entendu qu'une collaboration en ressources humaines sera apportée à la réalisation du projet, notamment par la tenue d'activités culturelles et d'information sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

17.04.172 AUTORISATION D'APPUI FINANCIER À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE l'École de musique du Bas-St-Laurent dispense une formation de qualité à bon nombre de jeunes de la région, dont 70 de La Mitis parmi lesquels on dénombre 9 élèves de moins de 18 ans provenant de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli accorde un support financier à l'École depuis plusieurs années afin de favoriser l'épanouissement des jeunes et de la vie culturelle de la communauté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 1000 \$ à l'École de musique du Bas-St-Laurent pour l'année 2016-2017.

TRAVAUX PUBLICS

17.04.173 AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le dépôt de l'appel d'offres de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la rénovation et l'agrandissement du stade du centenaire sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO).

URBANISME

17.04.174 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Le conseiller Georges Jalbert donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

17.04.175 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1362 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2017-1362 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

17.04.176 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Le conseiller Georges Jalbert donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

17.04.177 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1363 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2017-1363 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

17.04.178 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213

Le conseiller Jacques Dumas donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant divers éléments du règlement de construction 2009-1213.

17.04.179 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1364 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2017-1364 modifiant divers éléments du règlement de construction 2009-1213.

17.04.180 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Le conseiller Jacques Dumas donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement concernant la démolition des immeubles.

17.04.181 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

17.04.182 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

17.04.183 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Kathleen Bossé
Greffière